



JUNIOR FISHING TOUR

2025

VITRY AUX LOGES (26/04/25)

gauthierthierry@orange.fr

06.63.27.56.62

REGLEMENT JFT COUP

Vitry Aux Loges, canal (26/04/25)



- 8h30 - 9h00 : Accueil
- 9h00 - 9h30 : Présentation de l'organisation
- 9h30 - 12h00 : Manche 1
- 12h00 - 13h30 : Pause repas
- 13h30 - 16h00 : Manche 2
- 16h00 - 17h00 : Classement, pot de l'amitié

La rencontre amicale Junior Fishing Tour relève de la pêche au coup.

Les participants doivent être munis de leur carte de pêche valide pour l'année en cours.

Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors d'un *briefing* le jour de l'épreuve. Elles seront matérialisées sur le terrain, par tout moyen à la convenance des organisateurs. L'organisateur indiquera clairement et signalera (si nécessaire) les zones spéciales à l'intérieur de la zone de pêche, qui seront sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit ainsi que celles présentant des risques : les lignes haute tension, haut fond, etc.

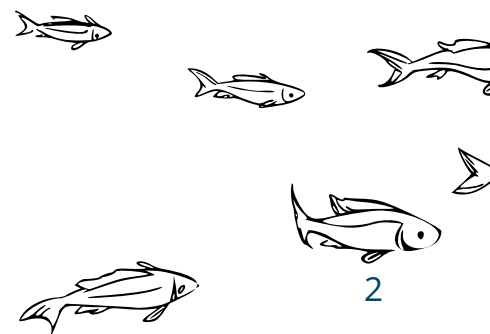
L'organisateur peut annuler ou interrompre la manifestation si la sécurité des participants ne peut être assurée (condition météorologique). Le temps de pêche ne sera pas reporté. Les concurrents devront être en possession d'une carte de pêche en cours de validité et il sera demandé de respecter les autres compétiteurs, de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, et de respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas uniquement des poissons !). Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner toutes personnes y compris les commissaires se trouvant en état d'ébriété. Les compétiteurs ne doivent pas être dérangés lors de la compétition.



1. L'inscription est obligatoire et devra s'effectuer directement auprès de la Fédération de Pêche du Loiret
2. Le montant de l'inscription est fixé à 5 € . Chaque participant repartira avec un lot.
3. Les concurrents devront être en possession d'une carte de pêche de l'année en cours, La carte de pêche est obligatoire sur l'intégralité de nos rencontres.
4. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de blessure d'un concurrent, mais assurera une prise en charge rapide par les sapeurs-pompiers.
5. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, pour préserver l'intégrité physique de leurs prises. Le poisson sera remis à l'eau à la fin de la rencontre.
6. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra se servir que d'une seule canne. Cependant, les concurrents peuvent avoir une 2ème canne préparée durant l'épreuve.
7. Les concurrents devront obligatoirement avoir une bourriche ou vivier pour stocker leurs prises et ainsi garantir la survie du poisson

8. **Catégories d'âges et règlement :**

Catégorie Juniors - U14	Catégorie Espoirs - U18
Canne au coup longueur jusqu'à 7m	Canne au coup longueur jusqu'à 10m
Pêche au moulinet (flotteur à l'anglaise) autorisée à partir des finales régionales	
Manche de 2 heures	
5L d'amorce mouillée	
0,5L d'esches animales	
Fouillis et vers de vase interdits (aussi bien dans l'amorce que sur l'hameçon)	
Maximum 2 cannes de pêche préparées + le kit coupelle	
45 min de préparation avant la pêche	
Amorçage 5 min avant la pêche	
Classement au poids	
Tirage au sort des postes avec secteurs spécifiques par catégories d'âges et techniques	



9. La pêche avant le début de la manche est strictement interdite. un coup de trompe sera donné 5 minutes avant le début de la manche et un autre 5 minutes avant la fin de la manche.

10. La pêche en marchant dans l'eau est interdite.

11. Toutes les espèces de poissons capturés seront comptabilisés.

12. Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, il devra stoker ce dernier dans sa bourriche. Les commissaires se chargeront de la pesée finale en fin de rencontre.

13. Ne seront considérés valides que les poissons capturés par la gueule.

14. Les commissaires assureront la bonne mise en œuvre de cette compétition. Tout débordement frauduleux ou toute tentative visant à gagner du temps ou des points, sera sanctionné.

Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la rencontre, pour formuler les réclamations. La décision des commissaires est motivée, définitive et non contestable. Ils auront statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche.

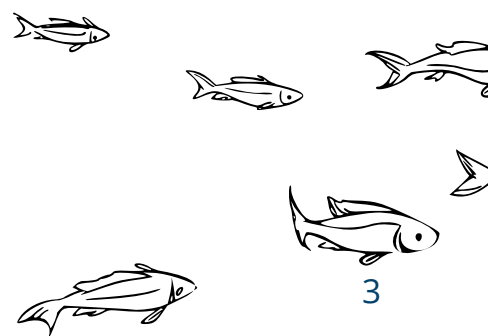
15. Le classement est individuel et les points sont accordés de la manière suivante :

- Addition des poissons avec 1 gramme = 1 point

16. Il n'y a pas de taille minimale de capture, tous les poissons capturés seront comptabilisés. Par exemple, un gardon de 90 grammes rapportera 90 points et un poisson chat de 120 grammes rapportera 120 points.

17. En cas d'égalité, le plus grand nombre de poissons pêchés tranchera sur le résultat. En cas d'une double égalité le compétiteur ayant pêché le poisson le plus lourd sera déclaré vainqueur.

18. L'organisateur est titulaire des droits d'images et des vidéos prises par ses soins durant la période de la rencontre (de l'accueil à la remise des prix). En participant aux rencontres, les concurrents acceptent sans condition, l'utilisation des droits d'images et des vidéos, sur l'ensemble des supports de communication départementale, régionale et nationale.



Carte de localisation du parcours

